

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 1 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

#### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Code:	PR02A
Dénomination	RAIN STOP NATURA
Nom chimique et synonymes	Emulsion aqueuse de substances hydrophobes

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire	Protecteur hydrofuge, anti-smog, anti-moisissure.
-----------------------------	---

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Utilisations professionnelles: secteur public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)	-	ERC: 8b, 8e. PROC: 10, 11, 19. PC: 1.	-

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale	Industria Chimica General S.r.l.
Adresse	Via Repubblica di San Marino 8
Localité et Etat	41122 Modena Italy (MO)
Télé.	(+39) 059 450991 / 059 450978
Fax	(+39) 059 450615
Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité.	ricerca@generalchemical.it
Fournisseurs :	Industria Chimica General S.r.l.

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à	Milano, Italy (+39) 02 66101029 Centro Antiveleni Ospedale Niguarda Ca' Granda	
	Pavia, Italy (+39) 0382 24444 Centro Antiveleni IRCSS Fondazione Maugeri	
	Bergamo, Italy (+39) 800 883300 Centro Antiveleni Ospedali Riuniti	
	Firenze, Italy (+39) 055 7947819 Centro Antiveleni Ospedale Careggi	
	Roma, Italy (+39) 06 3054343 Centro Antiveleni Policlinico Gemelli	
	Roma, Italy (+39) 06 49978000 Centro Antiveleni Policlinico Umberto I	
	Napoli, Italy (+39) 081 7472870 Centro Antiveleni Ospedale Cardarelli	

#### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--	------	--

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 2 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger:

**H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**EUH208** Contient: reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)  
Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.  
**P501** Éliminer le produit / récipient dans une installation autorisée conformément aux réglementations nationales et locales.

Produit non destiné aux usages prévus par la Directive 2004/42/CE.

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq 0,1\%$ .

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq 0,1\%$ .

### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
<b>CETRIMONIUM CHLORIDE</b> CAS 112-02-7	0,05 $\leq$ x < 0,25	Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400 M=10, Aquatic Chronic 1 H410 M=1
CE 203-928-6 INDEX		LD50 Oral: 699 mg/kg, LD50 Dermal: 528 mg/kg
Rég. REACH 01-2119970558-23		
<b>3-aminopropyltriéthoxysilane</b> CAS 919-30-2 CE 213-048-4 INDEX 612-108-00-0 Rég. REACH 01-2119480479-24	0,05 $\leq$ x < 1	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317 STA Oral: 500 mg/kg
<b>BRONOPOL</b> CAS 52-51-7 CE 200-143-0 INDEX Rég. REACH 01-2119980938-15	0 $\leq$ x < 0,05	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400 M=10 STA Oral: 500 mg/kg, LD50 Dermal: 1600
reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) CAS 55965-84-9	0 $\leq$ x < 0,0015	Acute Tox. 2 H310, Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1C H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=100
CE 911-418-6 INDEX		Skin Sens. 1A H317: $\geq 0,0015\%$ STA Oral: 100 mg/kg, STA Dermal: 50,001 mg/kg, LC50 Inhalation aérosols/poussières: 0,33 mg/l/4h

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

### RUBRIQUE 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 3 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### RUBRIQUE 4. Premiers secours ... / >>

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

##### MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

##### ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité comprises) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage ... / >>**

l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****CETRIMONIUM CHLORIDE****Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence en eau douce	0,00068	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,00006	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	9,27	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,927	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,00068	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	0,4	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	7	mg/kg

**Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs		
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chronique s	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus
Orale				2,83 mg/kg/d		
Inhalation				0,98 mg/m3		3,32 mg/m3
Dermique				2,83 mg/kg/d		4,7 mg/kg bw/d

**3-aminopropyltriéthoxysilane****Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence en eau douce	0,5	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,05	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,8	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,18	mg/kg/d
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	2,05	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	1,3	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,069	mg/kg/d
Valeur de référence pour l'atmosphère	NPI	

**Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs		
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chronique s	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus
Orale				1 mg/kg bw/d		
Inhalation	MED		MED	3,5 mg/m3	MED	14 mg/m3
Dermique				1 mg/kg bw/d		2 mg/kg bw/d

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 5 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >

#### BRONOPOL

##### Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,01	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,0008	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,041	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,0328	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,0025	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	0,43	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,5	mg/kg

##### Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs		Locaux chroniques	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém aigus
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chronique s	Systém chroniques				
Orale	1,1 mg/kg/d			0,35 mg/kg/d				
Inhalation	1,3 mg/m3	3,7 mg/m3	1,3 mg/m3	1,2 mg/m3	4,2 mg/m3	12,3 mg/m3	4,2 mg/m3	4,1 mg/m3
Dermique	0,008 mg/kg/d	4,2 mg/kg/d	0,008 mg/kg/d	1,4 mg/kg/d	0,013 mg/kg/d	7 mg/kg/d	0,013 mg/kg/d	2,3 mg/kg/d

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

##### PROTECTION DES MAINS

Manipuler avec des gants de protection conformément à la norme EN 374 en caoutchouc fluoré (viton) d'une épaisseur minimale de 0,4 mm et d'une durée de perméation supérieure à 480 minutes. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés et doivent être remplacés dès qu'ils sont endommagés ou usés. Utilisez une technique appropriée pour retirer les gants afin d'éviter tout contact du produit avec la peau.

Lavez-vous et séchez-vous les mains.

##### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

##### PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes anti-éclaboussures avec protections latérales et / ou des visières de protection conformément aux normes EN 166 et EN 165. Ne pas utiliser de lentilles oculaires.

##### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

##### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	jaunâtre	
Odeur	imperceptible	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	pas disponible	

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 6 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques ... / >

Inflammabilité	pas disponible
Limite inférieur d'explosion	pas disponible
Limite supérieur d'explosion	pas disponible
Point d'éclair	> pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible
Température de décomposition	pas disponible
pH	8
Viscosité cinématique	pas disponible
Solubilité	pas disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible
Pression de vapeur	pas disponible
Densité et/ou densité relative	1
Densité de vapeur relative	pas disponible
Caractéristiques des particules	pas applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Total solides (250°C / 482°F)	0 %
Propriétés explosives	pas explosif
Propriétés comburantes	non oxydant

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

#### BRONOPOL

Se décompose au contact de: eau,métaux,bases fortes.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

#### BRONOPOL

Éviter l'exposition à: lumière,rayons UV,humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

#### BRONOPOL

Peut dégager: oxydes d'azote,oxydes de carbone,acide bromhydrique.

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

##### Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

##### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

##### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 7 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

Informations pas disponibles

#### Effets interactifs

Informations pas disponibles

#### TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange:

>2000 mg/kg

#### CETRIMONIUM CHLORIDE

LD50 (Dermal):

528 mg/kg rabbit

LD50 (Oral):

699 mg/kg rat - ECHA database

#### 3-aminopropyltriéthoxysilane

LD50 (Dermal):

4,29 ml/kg rabbit

LD50 (Oral):

1,57 ml/kg rat - ECHA database

LC50 (Inhalation vapeurs):

> 7,35 mg/l/4h rat

#### BRONOPOL

LD50 (Dermal):

1600 mg/kg rat

reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

LC50 (Inhalation aérosols/poussières): 0,33 mg/l/4h rat

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.

Contient:

reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

#### Sensibilisation respiratoire

Informations pas disponibles

#### Sensibilisation cutanée

Informations pas disponibles

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Informations pas disponibles

#### Effets néfastes sur le développement des descendants

Informations pas disponibles

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 8 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

#### Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### Organes cibles

Informations pas disponibles

#### Voie d'exposition

Informations pas disponibles

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### Organes cibles

Informations pas disponibles

#### Voie d'exposition

Informations pas disponibles

#### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### 11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

##### CETRIMONIUM CHLORIDE

LC50 - Poissons	0,21 mg/l/96h Brachydanio rerio - ECHA database
EC50 - Crustacés	0,09 mg/l/48h Daphnia magna - ECHA database
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,08 mg/l/72h Selenastrum capricornutum - ECHA database
NOEC Chronique Poissons	0,032 mg/l Pimephales promelas - ECHA database
NOEC Chronique Crustacés	0,007 mg/l Daphnia magna - ECHA database

reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

LC50 - Poissons	0,22 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	0,1 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,0048 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC Chronique Poissons	0,098 mg/l Oncorhynchus mykiss
NOEC Chronique Crustacés	0,004 mg/l Daphnia magna
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,00064 mg/l Skeletonema costatum

##### BRONOPOL

LC50 - Poissons	35,7 mg/l/96h Lepomis macrochirus
EC50 - Crustacés	1,4 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,37 mg/l/72h
NOEC Chronique Poissons	21,5 mg/l Oncorhynchus mykiss - 49 d
NOEC Chronique Crustacés	0,27 mg/l Daphnia magna - 21 d

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 9 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>

3-aminopropyltriéthoxysilane	> 934 mg/l/96h Brachydanio rerio
LC50 - Poissons	331 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Crustacés	> 1000 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

CETRIMONIUM CHLORIDE	
Rapidement dégradable	>60%

reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)  
Inhéremment dégradable

BRONOPOL	
Solubilité dans l'eau	286000 mg/l
Rapidement dégradable	70 - 80% - 28 d

3-aminopropyltriéthoxysilane	
Rapidement dégradable	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
BCF	3,6

BRONOPOL	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	0,22
BCF	3,16

3-aminopropyltriéthoxysilane	
BCF	3,4

#### 12.4. Mobilité dans le sol

3-aminopropyltriéthoxysilane	
Coefficient de répartition : sol/eau	0,25 20°C

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

##### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 10 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit	Point
Point	3
Substances contenues	Point
Point	75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq 0,1\%$ .

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 11 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

3-aminopropyltriéthoxysilane

La présente fiche des données de sécurité contient un ou plusieurs scénarios d'exposition sous forme intégrée. Le contenu a été inclus dans les sections 1.2, 8, 9, 12, 15 et 16 de la fiche des données de sécurité.

### RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Système de descripteurs des utilisations:

ERC 8b	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC 8e	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
PC 1	Adhésifs, produits d'étanchéité
PROC 10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC 11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC 19	Activités manuelles avec contact physique de la main

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme

# Industria Chimica General S.r.l.

## PR02A - RAIN STOP NATURA

Revision n.7  
du 24/02/2023  
Imprimé le 24/02/2023  
Page n. 12 / 12  
Remplace la révision:6 (du 07/05/2021)

FR

### RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

#### MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 08 / 09 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16.